

BAREME PERISCOLAIRE DE THIERS SUR THEVE

Barème n° 1 CAF appliqué au Périscolaire	Famille avec 1 enfants à charge	Famille avec 2 enfants à charge	Famille avec 3 enfants à charge	Famille avec 4 enfants et plus à charge
Taux d'effort rapporté aux revenus mensuels	0,32%	0,30%	0,28%	0,26%
Plancher : jusque 550 €	1,64 €/jour	1,54 €/jour	1,44 €/jour	1,33 €/jour
Périscolaire matin (exemple/minimum)	0,31 €/séance (1)	0,29 €/séance	0,27 €/séance	0,25 €/séance
Périscolaire "16 h" (exemple/minimum)	0,62 €/séance (2)	0,58 €/séance	0,54 €/séance	0,50 €/séance
Périscolaire "17 h 15" (exemple/minimum)	0,36 €/séance (3)	0,34 €/séance	0,32 €/séance	0,30 €/séance
Plafond : 3200 €	10,30 €/jour	9,60 €/jour	9,00 €/jour	8,40 €/jour
Périscolaire matin (exemple/maximum)	1,93 €/séance	1,80 €/séance	1,69 €/séance	1,58 €/séance
Périscolaire "16 h" (exemple/maximum)	3,86 €/séance	3,60 €/séance	3,38 €/séance	3,15 €/séance
Périscolaire "17 h15" (exemple/maximum)	2,25 €/séance	2,10 €/séance	1,97 €/séance	1,84 €/séance
Exemple avec 1 800 € de revenus par mois pour périscolaire du matin	1,08 €/séance	1,01 €/séance	0,95 €/séance	0,88 €/séance
Exemple avec 1 800 € de revenus par mois pour périscolaire "16 h"	2,16 €/séance	2,03 €/séance	1,89 €/séance	1,76 €/séance
Exemple avec 1 800 € de revenus par mois pour périscolaire "17 h 15"	1,26 €/séance	1,18 €/séance	1,10 €/séance	1,02 €/séance

Formules :

(1) 1,64 €/8 heures x 1,50 heures

(2) 1,64 €/8 heures x 3,00 heures

(3) 1,64 €/8 heures x 1,75heures